

Statut pour surrendettement

Par raph86, le 17/12/2015 à 20:24

Bonjour

Je suis actuellement au Rsa et apl.mon dossier de surrendettement est en moratoire jusquen fevrier 2017. Je leur dois 20 mille euros. Je souhaite creer une entreprise entre temps. Quel statut dois je choisir pour continuer a beneficier de mon rsa et apl et garder la recevabilite de mon moratoire? Sasu ou Eirl? Je souhaite avoir le statut qui laisse toute ces aide avec le moins de cotisation a payer.

Je suis seul sans enfant et souhaite cree mon entreprise seul. Je naurais que 300euros de frais par mois pour commencer.

Merci de me conseiller. Je sais que je peux beneficier de laccre . On ma conseiller de demander un pret a ladie mais il faut faire un business plan et je sais pas si ca vaut le coup de faire les demarches vu ma situation.

Je souhaite commencer mon activite pendant 2 ans sans angoisse et renouveler ma demande en fevrier 2017 pour le surrendettement .Je souhaite avoir le temps de gagner au moins 5000 euros net par mois avant de rembourser.Merci de me conseiller sur ce que vous juger etre le mieux.Cordialement